



Interprovincial Cooperative Limited

2, 4-D AMINE 600

FICHE TECHNIQUE

1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit: 2, 4-D Amine 600*
Utilisation du produit: Herbicide phénoxy pour mauvaises herbes à feuille large.
No de code du produit: 17511

Fabricant/Fournisseur: INTERPROVINCIAL COOPERATIVE LTD.
945, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
R2J 0K7 www.ipco.ca

Entrée en vigueur: le 17 juin 2016

Ce produit est réglementé en vertu de la loi sur les produits antiparasitaires.

2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets de la Surexposition:

Voie d'exposition: Inhalation, contact avec les yeux, contact avec la peau, ingestion.
Inhalation: La toxicité orale d'une seule dose est faible ou modérée.
Contact avec les yeux: Peut provoquer une sérieuse irritation des yeux et endommager la cornée, qui peut affecter la vision de façon permanente ou même rendre aveugle.
Contact avec la peau: Peut provoquer l'irritation de la peau.
Ingestion: La toxicité orale d'une seule dose est modérée; elle peut causer l'irritation ou l'ulcération gastro-intestinale.

3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPONENT	NUMERO CAS	% (W/W)
2, 4-D DMA Concentré	2008-39-1	81,64 – 86,70
Autres ingrédients		23,30 – 28,56

Les ingrédients qui ne sont pas énumérés sont propriétaires ou non dangereux.

4: PREMIERS SOINS

Inhalation: Placer la victime à l'air frais. Appliquer la respiration artificielle SEULEMENT si la respiration a cessé. Obtenir l'aide d'un médecin IMMÉDIATEMENT.

Ingestion: En cas d'ingestion, provoquer le vomissement immédiatement en administrant deux verres d'eau et en stimulant la gorge avec le doigt. Ne rien administrer par la bouche si la personne est inconsciente.

Peau: Rincer la peau avec de l'eau courante, et continuer de rincer avec de l'eau courante pendant 5 - 10 minutes. Rincer pendant l'enlèvement des vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, continuer de rincer. Obtenir l'aide d'un médecin IMMÉDIATEMENT.

Yeux: En cas de contact, immédiatement rincer les yeux avec beaucoup d'eau de 5 - 10 minutes et obtenir l'aide d'un médecin.

Soins médicaux d'urgence: Le traitement est basé sur le jugement d'un médecin d'après les réactions du patient. Il n'y a pas d'antidote spécifique.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666
Interprovincial Cooperative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur:
MSDS # 001

PCP# 17511

le 17 juin 2016
Page 1 of 5

5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Risques d'incendie ou d'explosion:	Fumées nocives dans des conditions de haute température. Retenir l'eau utilisée pour combattre l'incendie afin d'éviter la contamination des sources d'eau.
Moyens d'extinction:	CO ₂ , mousse, eau pulvérisée, poudre sèche. (Cependant, ne pas utiliser la poudre sèche au soda.)
Risques de produits comburants:	Pas disponible
Produits dangereux de combustion:	Fumées nocives (HCl et amines) dans les conditions d'incendie.
Moyens d'extinction spéciaux:	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants ou les structures exposés à l'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

En cas d'un déversement, absorber le produit avec un matériel inerte et éliminer selon les règlements applicables.

7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur, d'étincelles, et de remplissage de contenants. Tenir à l'écart des enfants. Prévenir le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas entreposer près des engrais, produits alimentaires, graines, insecticides ou fongicides. Ne pas contaminer les fossés d'irrigation ou les sources d'eau domestique. Si cela se produit, aviser la police ou les autorités locales.

8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Limites d'exposition:**

2, 4-D DMA Concentré

LD50-Orale:	300 mg/kg rat
LD50-Cutanée:	> 2 000 mg/kg lapin
T.L.V. (ACGIH)	10 mg/m ³ (2, 4-D Acide)
LC50:	Pas disponible

Contrôles

d'ingénierie:

Ventilation locale est requise.

Appareil oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité avec écrans latéraux approuvées par l'ACNOR (CSA) ou des lunettes protectrices contre les éclaboussures.

Appareil respiratoire:

Aucune protection respiratoire n'est nécessaire sauf lorsqu'une brume est produite. Dans ce cas, un appareil de protection respiratoire (approuvé par NIOSH/MSHA) contre les brumes est recommandé.

Protection de la peau (bras et mains):

Des gants de CPV ou de caoutchouc.

Protection de la peau (pieds):

Des bottes de caoutchouc.

Protection de la Peau (corps):

Une combinaison de travail.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

Interprovincial Cooperative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur:

MSDS # 001

PCP# 17511

le 17 juin 2016

Page 2 de 5

Autres protections
personnelles:

Les recommandations offertes ci-dessus indiquent en général les équipements qui protégeront contre la surexposition au produit. Les conditions d'utilisation, la capacité des mesures d'ingénierie ou de contrôle, et les expositions actuelles prescriront la nécessité d'utiliser des équipements de protection spécifique pour votre lieu de travail.

9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique:	Liquide
Apparence et odeur:	Brun, odeur de poisson
Poids spécifique: (@ 20 °C)	1,1930
Densité de vapeur: (Air = 1)	Pas disponible
Solubilité dans l'eau:	Miscible
Solubilité dans des liquides:	Pas disponible
Point de congélation:	-3°C
Volatilité en % par volume:	Pas disponible
Point d'ébullition:	100°C
Seuil de l'odeur (ppm):	Pas disponible
Coefficient de répartition eau/huile:	Pas disponible
Pression de vapeur: (mm d'Hg)	Pas disponible
Taux d'évaporation:	Pas disponible
pH:	8,1-8,5
Viscosité:	34,4 cps @ 20°C
Point d'éclair et méthode de détermination:(°C)	>100°C (Tag coupelle fermée)
Limite d'inflammabilité (% en Air):	Inférieure: Pas disponible Supérieure: Pas disponible
Température d'auto-ignition:(°C)	Sans objet

10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Température de décomposition: (°C)	Pas disponible
Stabilité:	Stable dans les conditions normales.
Produits à éviter:	Acides, agents oxydants
Produits de décomposition dangereux:	Fumées nocives (HCl et amines) peuvent se former dans les conditions d'incendie.
Polymérisation ou condensation dangereuse:	Ne se produit pas.
Conditions à éviter:	Dans les températures élevées, le produit peut bouillir et ensuite s'enflammer.

11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Absorption cutanée:	Cutanée aiguë LD50 (rat) >5 000 mg/kg.
Ingestion:	Orale aiguë LD50 (rat) 635 mg/kg
Inhalation:	CL50: Pas disponible
Effets de l'exposition chronique:	L'exposition prolongée peut porter atteinte au foie, aux reins, aux intestins et avoir des effets sur les muscles. D'autres signes et symptômes d'une exposition prolongée sont des vomissements, des nausées, des crampes abdominales et des diarrhées.
Effets chroniques / cancérogénicité:	Le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) place l'exposition aux herbicides de type chlorophénoxy dans la classe des carcinogènes 2B; il existe peu de preuve de la cancérogénicité sur les humains. Des études alimentaires plus récentes sur la durée de vie des rats et des souris n'ont démontré aucun potentiel carcinogène pour 2,4-D.
Toxicité sur la reproduction:	Aucun effet sur la reproduction attribuable au 2, 4-D n'a été relevé lors des études en laboratoire sur les animaux.
Tératogénicité:	Des études avec 2, 4-D conduites en laboratoire sur des animaux ont démontré que les foetus étaient plus légers et que le développement de la progéniture était retardé mais ces résultats provenaient de doses toxiques aux mères.
Mutagénicité:	Certains tests se sont avérés positifs et d'autres négatifs mais la majorité des résultats ont démontré que 2, 4-D n'est pas mutagène.

12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Données sur le 2, 4-D DMA**

96-heures CL50 (mg/L): 250 (Truite arc-en-ciel)

96-heures CL50 (mg/L): 524 (Crapet arlequin)

48-heures EC50 (mg/L): 184 (Daphnées)

DL50 Orale (mg/kg): 500 (Caille)

CL50 Diète (ppm): >5 620 (Canard colvert)

Information sur le devenir chimique : Des études pratiques et en laboratoire démontrent que le sel 2,4-D DMA se dissocie rapidement en acide d'origine. La demi-vie typique de l'acide ainsi produit varie de quelques jours à quelques semaines.

13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer les résidus dans un incinérateur approuvé ou dans une installation de traitement ou d'élimination des résidus selon les règlements applicables. Ne jamais éliminer les résidus dans un égout local ou dans les déchets domestiques.

14: INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Ce produit est classé comme «**non réglementé**» en vertu du règlement de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

15: INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Numéro d'enregistrement
Loi sur les produits
antiparasitaires: 17511
Pour de plus amples
renseignements,
composer le: 204-233-3461
Etat de la fs:
remplace la fs
datée du: le 08 juillet 2013

16: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Classification Simdut: D2B
Avis: Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.